



Was tun bei Häuslicher Gewalt? 2

Shka dod té bajm né rast Thunimi? 4

ماذا تفعل عند العنف الاسري؟ 6

**Какво мога да
направя в случай на домашно насилие?** 8

What to do in cases of domestic violence? 10

Que faire en cas de violence au sein du propre foyer? 12

Cosa fare in caso di violenza domestica? 14

Што да се прави кај куќно насилство? 16

Co robić jeżeli dojdzie do użycia przemocy w domu? 18

O que fazer em caso de violência doméstica? 20

Что делать при бытовом насилии ? 22

Šta preduzeti u slučaju nasilja kod kuće? 24

¿Qué hacer en caso de violencia doméstica? 26

**வீட்டில் நடைபெறும்
(குடும்ப) பிரச்சினைகளுக்கு என்ன செய்வலாம்?** 28

ถ้ามีความรุนแรงในครอบครัวจะทำอะไรดี 30

Evde şiddete maruz kalınca ne yapmalı? 32

Que faire en cas de violence au sein du propre foyer?

La personne avec laquelle vous vivez – que ce soit votre mari, votre compagnon, ou quelqu'un de votre famille – a fait acte de violence envers vous, ou vous a menacée? Cette situation provoque chez vous un sentiment de peur et d'angoisse.

Si vous êtes battue chez vous, vous pouvez avertir la police en téléphonant au n° 110, pour être protégée immédiatement contre les mauvais traitements.

La police a la possibilité d'expulser l'auteur des violences de l'appartement, pour une durée de 10 jours. Pendant cette période, il n'a alors pas le droit de pénétrer dans l'appartement. La police veille à ce qu'il respecte cette interdiction, afin de vous protéger contre de nouvelles violences. L'homme doit remettre ses clés à la police et quitter l'appartement. La police vous remet une attestation prouvant qu'elle est intervenue chez vous. Pendant ces dix jours, vous avez le temps de réfléchir calmement à ce que vous comptez faire.

Profitez de ce répit pour venir nous consulter!

C'est à vous de décider si, malgré toutes ces mesures, vous souhaitez néanmoins vous réfugier au centre des femmes battues. Vous pouvez demander à la police de vous y accompagner, vous et vos enfants.

Si votre permis de séjour dépend encore de votre mari, vous pouvez demander votre propre permis de séjour, en présentant le document attestant l'intervention de la police. Ce permis de séjour vous sera accordé si vous êtes mariée et vivez en Allemagne avec votre

mari depuis plus de deux ans, ou si vous êtes mère ou enceinte d'un enfant allemand. Si ce délai de deux ans n'est pas encore atteint, c'est le service des étrangers (*Ausländerbehörde*) qui décide, au cas par cas.

Tout comme les femmes allemandes, vous avez le droit de demander l'aide sociale, sans avoir à craindre d'être expulsée du pays.

Si vous avez besoin d'aide ou d'un conseil, et si vous ne savez plus quoi faire: nous sommes prêtes à vous aider, que vous ayez ou non l'intention de vous séparer.

La « Frauenberatungsstelle » est un centre d'information et d'aide, indépendant et international, réservé uniquement aux femmes. Nous sommes liées par le secret professionnel. La consultation est gratuite, et anonyme si vous le souhaitez.

Nous vous aidons aussi si vous voulez faire une demande d'urgence auprès du tribunal pour que le droit d'occuper le logement commun vous soit attribué. Vous pouvez également demander d'être placée sous protection: il est alors interdit à l'auteur des violences de prendre contact avec vous, de vous importuner, et de circuler dans les parages.

Si vous ne parlez pas allemand, demandez à une de vos amies ou connaissances de nous téléphoner à votre place, et de vous accompagner à notre centre.

Adresses et n° de téléphone

Centre d'information et d'aide pour femmes Frauenberatungsstelle Hagen:

Bahnhofstr. 41, 58095 Hagen

☎ 02331.15 888, 📠 02331.13 941

Maison des femmes battues

(Frauenhaus) de Hagen: ☎ 02331.4731400



Notrufe



Beratung und Unterstützung

Frauenberatung

ZeitRaum

Erziehungs-, Familien- und Lebensberatung

**Städtische Beratungsstelle
für Eltern, Kinder und Jugendliche**

Polizei / Opferschutzstelle

Jugendamt der Stadt Hagen

Rechtsantragsstelle

Gleichstellungsstelle der Stadt Hagen

Zuwanderungsberatung

Polizei

☎ **110**

Frauenhaus

☎ **02331.4731400**

Bahnhofstraße 41

☎ 02331.15 888

Dödterstraße 10

☎ 02331.90 582

- Johann- Friedrich-

Oberlin-Straße 11

☎ 02331.207-42 11

- Märkischer Ring 101

☎ 02331.207-39 91

Hoheleye 3

☎ 02331.986 15 21

Berliner Platz 22

- Wehringhausen

☎ 02331.207-57 43

- Altenhagen, Emst,

Mittelstadt

☎ 02331.207-45 54

- Boele, Vorhalle, Haspe

☎ 02331.207-42 29

- Hohenlimburg, Eilpe,

Dahl

☎ 02331.207-42 86

Amtsgericht

Heinitzstraße 42

☎ 02331.985-224/690

Rathausstraße 11

☎ 02331.207-2685

Stresemannstraße 12

☎ 02331.386 04 56



Notrufe

Polizei

☎ 110

Frauenhaus

☎ 02331.4731400

Herausgeber:
Runder Tisch gegen Häusliche Gewalt



Koordination:
Linda Müller-Kuna / Frauenberatungsstelle
Anna Vierhaus / Gleichstellungsstelle

Gestaltung:
Helm & Wienand

Druck:
Hausdruckerei der Stadt Hagen



Diese Broschüre wird gefördert durch das

Ministerium für Generationen,
Familie, Frauen und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen

